

Collectif contre l'impunité - Conférence de presse du 14 décembre 2011

Lieu: local RNDDH (Réseau national de défense des droits humains)

Objet de la conférence de presse

Dossier Jean-Claude Duvalier ; Présentation d'un *Amicus*, un argumentaire juridique sur le cas Duvalier destiné à aider les autorités judiciaires.

Présence

1. Presse : 15 média
2. Organisations des droits humains membres du Collectif et des plaignants-es ;
3. Avocats-es du Collectif: Dilia Lemaire, Jean-Joseph Exumé ;
4. Autres organisation de droits humains : POHDH (Plate forme des organisations haïtiennes de défense des droits humains), GARR (Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés), CRESFED (Centre de recherche et de formation économique et sociale pour le développement), Avocats sans frontière Canada (AFSC).
5. Bureau des avocats internationaux : M^e Mario Joseph.

Contenus présentés

1. Actions réalisées par Collectif

- Constitution des dossiers de plaintes ;
- Accompagnement des plaignants-es ;
- Suivi régulier au tribunal ;
- Activités « *devoir de mémoire* » : Autour des dates symboliques du 7 février et du 26 avril (massacre de 1969 et manifestation réprimée de 1986 devant Fort Dimanche). En collaboration avec d'autres organisations citoyennes (Fokal, GARR, CRESFED, POHDH) et l'appui d'organisations féministes (SOFA, Fanm Yo La). Avec le soutien de certains média, notamment Radio Kiskeya et Radio Mélodie FM, dont les responsables sont des rescapés de la dictature.
- Audience le 28 mars par-devant la CIDH (Commission interaméricaine des droits de l'Homme), soumission d'un document ;
- Informations à travers des émissions et entrevues avec la presse locale et internationale, des communiqués de presse ;
- Diffusion de la Déclaration du de la CIDH, en réponse au Collectif ;
- Développement de relations solidaires avec des groupes à l'étranger ;
- Participation à l'élaboration de *l'Amicus* (commentaires juridiques destinés au judiciaire).

2. Situation au Parquet

- 22 plaintes instruites.
- Dossier actuellement renvoyé par le Commissaire du gouvernement (procureur de la République) au juge d'instruction pour demande d'informations complémentaires (réquisitoire supplétif).
- Prochaines étapes : Suite à la réception des informations demandées, le Commissaire du gouvernement (procureur) va dresser son réquisitoire définitif, c'est-à-dire son avis sur le cas, et le transmettre au juge d'instruction. Après avoir reçu le réquisitoire définitif, le Juge d'instruction va prendre une décision sur le cas ; Ordonnance de non lieu (si éléments jugés insuffisants pour aller au procès) ou Ordonnance de renvoi devant les assises criminelles (si accusations jugées fondées).

3. Inquiétudes liées au contexte politique

- Discours et attitudes de la présidence (banalisation de la dictature) ;
- Présence marquée des duvaliéristes dans l'Exécutif (présidence et primature) ;
- Restauration de duvaliéristes notoires dans leurs droits (Ex Siclait) ainsi que Jean-Claude Duvalier alors même que l'État le poursuit pour détournement de fonds ;
- Incapacité de la justice à faire respecter l'assignation à résidence de Jean-Claude Duvalier ;
- Instabilité du Parquet : Depuis l'ouverture du dossier, 4 commissaires du gouvernement se sont succédés ;
- Agressivité des avocats de Jean-Claude Duvalier et acolytes, sans aucun rappel à l'ordre (Barreau, autorités) ;
- Intimidations : vis-à-vis média donnant écho au dossier (notamment radios Kiskeya et Mélodie FM).

4. Contexte de parution de l'Amicus

- a. Symbolique de la période de commémoration du 10 décembre (Déclaration universelle des droits humains).
- b. Momentum depuis novembre 2011: Lettre 7 novembre de citoyens-nes du Canada au Parlement canadien ; Prise position 12 novembre du Collectif des citoyens pour juger Jean-Claude Duvalier(KOSIJID) ; Lettre 24 novembre au Président Martelly de la Concertation pour Haïti (CPH – Montréal); Déclaration 24 novembre d'Amnesty international suite à attaque subie; Activités au Canada: rencontres, émissions, expositions, projection de documentaires ; Bientôt 1 an que l'ex dictateur est de retour.